



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Romandie FM SA en liquidation, Lausanne**
2. Décision de dissolution par: Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
3. Date de la décision: 27.06.2011
4. Echéance de préavis des créances: **02.09.2011**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
c/o M. Antoine de Raemy, 8A Route d'Ambilly, 1226 Thônex
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: La société se réserve la possibilité de procéder à une répartition anticipée des actifs après un délai de trois mois, conformément à l'art. 745 al. 3 CO.

Verrey et Terrier, notaires
1009 Pully

06265050



Dienstag - Mardi - Martedì, 26.07.2011, No 143, Jahrgang - année - anno: 129

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Aktiengesellschaft (Art. 742 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société anonyme selon art. 742 CO - Grida ai creditori alla liquidazione di una società anonima (art. 742 CO)